

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-415 du 1er Octobre 1986

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pour compter du 29 Septembre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

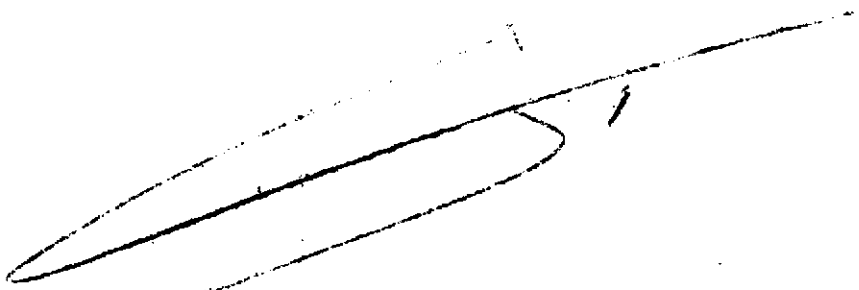
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 29 Septembre 1986, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade Didier DASSI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1er Octobre 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 SPD 2 ANR 2 MJIEPSP-MISPAT 6 AUTRES
MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-FASJEP-DAN-6 PREFETS 6 UNB 2
ONEPI-GCONB 2 BCP 1 JORPB 1.-